

COMPTRE-RENDU DETAILLE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE MARNE CONFLUENCE

21 MARS 2013

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- Sur le site internet du SAGE Marne Confluence : www.sage-marne-confluence.fr, rubrique « Notre documentation »

MEMBRES PRÉSENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
CA EST ENSEMBLE	M. LAGRANGE	AU FIL DE L'EAU	MME VEDEL	AESN	MME PROUVE
CA MARNE ET	M. RODRIGUEZ	ASSO RIVERAINS DES	M. FOLLET	DRIEA IDF	MME VEERABADREN
CHANTEREINE		BORDS DE MARNE		DRIEE IDF	MME DERUMIGNY
CHARENTON	M. GIRARD	ASSO MARNE VIVE	MME BIREBENT	EPAMARNE	M. TORDEUX
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD	CCIP 94	M. BOUCHAUD	MISE 77	MME PELOURDEAU
CONSEIL GENERAL 94	M. DELBOS	CD TOURISME 94	M. ROBLOT	ONEMA	M. CORTADE
FONTENAY SOUS BOIS	M. BENEDICT	CD AVIRON 94	M. BARBARIN	PREFECTURE 94	MME DESSAGNES
GOURNAY	M. CHENINI	CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY DROUET	PREFECTURE 93	M. VERON
MAISONS ALFORT	M. BERGOT	CULTURE GUINGUETTE	M. DUPIN		
NEUILLY SUR MARNE	M. TREGOUET	EAU DE PARIS	MME PROKOP		
SEDIF	M. TEIL	FPPMA 75-92-93-94	M. HUETTE		
SIAEP LAGNY	M. PASCO LABARRE	FPPMA 77	M. TROCHON		
SMAM	M. CALVET	PORTS DE PARIS	MME CORDIER		
SYNDICAT MARNE VIVE	M. LEROY	ASSOCIATION RENARD	M. ROY		
VAIRES SUR MARNE	MME MERLET	NATURE ET SOCIETE	M. LAURENT		
		UFC QUE CHOISIR	M. LE MORELLEC		
		VEOLIA EAU	M. PUJOL		
		VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	M. ROUE		

ONT DONNÉ MANDAT

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DE L'ETAT	
BRY SUR MARNE	NOISY LE GRAND		DRIEE MIISE PPC
CA PLAINE CENTRALE	ROISSY EN BRIE		
CC CHARENTON ST MAURICE	SAINT-MAUR-DES-FOSSES		
CHAMPIGNY	TORCY		
CONSEIL GENERAL 77	VILLIERS		
COURTRY	VILLE DE PARIS		
ENTENTE MARNE			

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DES USAGERS		COLLEGE DE L'ETAT	
BROU SUR CHANTEREINE	EPTB SEINE GRANDS LACS	ACTEP		ARS IDF	
CA CLICHY MONTFERMEIL	JOINVILLE LE PONT	ADHF		PREFECTURE 77	
CA HAUT VAL DE MARNE	NEUILLY PLAISANCE	CAUE 94		PREFECTURE DE REGION	
CA VALLEE DE LA MARNE	CA VAL MAUBUEE	CHAMBRE METIERS 77		PREFECTURE POLICE	
CHAMPS SUR MARNE	SIAAP	CHAMBRE REGIONALE			
CHELLES	SIAM	AGRICULTURE			
CONSEIL REGIONAL IDF	SMAEP OUEST BIRARD				
CRETEIL					

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

CA HAUT VAL DE MARNE	MME SEINGRY	CCIP 94	M. LAMOUR
CA MARNE ET CHANTEREINE	M. ADROIT	RENARD	MME BOIS
CONSEIL GENERAL 93	M. CHAUMEAU	SOUS PREFECTURE 93	MME REGLAIT
EPTB SEINE GRANDS LACS	M. GOJJARD	LEESU	M. FOUCHE
FONTENAY SOUS BOIS	MME EYMARD	SYNDICAT MARNE VIVE	MME BEYELER, MME BOUILLON, M. DEBARRE
CA VAL MAUBUEE	M. HAISSAT	GROUPEMENT BUREAU D'ETUDES	M. NARCY, M. SATIN

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 6 mars 2013.

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h par le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence, M. LEROY (Syndicat Marne Vive). Il rappelle sa volonté d'organiser des réunions de la CLE « itinérantes » pour permettre à tous de s'approprier la démarche du SAGE et de prendre connaissance des projets dans nos communes. Il donne ensuite la parole à M. TREGOUET, représentant de la ville de Neuilly-sur-Marne à la CLE, qu'il remercie pour l'accueil dans leurs locaux.

M. TREGOUET présente le territoire de Neuilly-sur-Marne : il s'étend sur 686 ha dont 100 ha d'espace verts, 33 ha qui constituent un véritable poumon vert à proximité du quartier des Fauvettes, et 67 ha au sein du Parc Départemental de la Haute Ile entre le canal de Chelles et la Marne. L'accès à ce parc se fait par la base nautique de la ville, constituée du port de plaisance, du camping et des activités nautiques. Il explique que la ville va connaître dans les prochaines années un nouvel élan par la création d'un éco-quartier sur le site de l'ancien hôpital de Maison Blanche, avec 4000 logements et un pôle d'activités « développement durable » de prévus. Actuellement, la réhabilitation du quartier des Fauvettes est en cours, avec la construction de bâtiments (R+4 et R+5) en remplacement d'une tour de 15 étages. Pour finir, M. TREGOUET indique que M. PEAN (agent) présentera en fin de réunion deux projets en lien avec la gestion des eaux pluviales.

M. TREGOUET remercie l'assistance et redonne la parole au Président.



POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 21 MARS 2013

M. LEROY (Président) présente l'ordre du jour de la présente réunion et propose de l'approuver.

M. FOLLET (Association des riverains des bords de Marne) demande, compte-tenu des remarques transmises sur le rapport de diagnostic, si l'approbation du diagnostic doit être maintenue à l'ordre du jour.

Il lui est répondu que le point 3 correspondant sera mis au vote de la CLE si l'assemblée a obtenu les garanties suffisantes que les remarques formulées seront prises en compte.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour de la CLE du 21 mars 2013 est approuvé.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 25 SEPTEMBRE 2013

M. LEROY (Président) demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès verbal de la réunion de la CLE du 25 septembre 2013, qui avait notamment vu l'état initial du SAGE être approuvé.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès verbal de la CLE du 25 septembre 2013 est adopté.

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°3 : VOTE – APPROBATION DU DIAGNOSTIC DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

M. DEBARRE (animateur) et **M. SATIN (ADAGE Environnement)** rappellent les objectifs associés à la rédaction de ce diagnostic. Ils expliquent que l'identification et la qualification des enjeux du SAGE s'est fortement appuyée sur le travail des commissions thématiques, qui se sont réunies en novembre-décembre 2012. Ce diagnostic reflète bien la vision et les attentes des acteurs, dans toute leur diversité. Le groupement s'est appuyé sur le produit de

ces commissions pour établir une synthèse analytique et la plus objective possible de la situation. Ce rapport est aussi l'occasion de poser les premiers jalons d'une vision stratégique de la situation, qui invite à l'action. Ce travail sera prolongé dans la phase à venir dite des « Scénarios ».

Le rapport de diagnostic se structure ainsi en deux parties :

- Un **diagnostic sectoriel**, qui formule et qualifie les enjeux du territoire. Ces enjeux sont regroupés en trois types de défis :
 - Les défis à dominante patrimoniale et sociétale ;
 - Les défis à dominante technique ;
 - Les défis axés autour de la gouvernance ;
- Un **diagnostic stratégique**, qui donne une vision plus transversale de la situation.

Une première discussion s'est tenue sur le rapport de diagnostic lors de la réunion du Bureau de la CLE, le 20 février 2013. Des modifications substantielles du document ont été effectuées par la suite. Le rapport consolidé a ensuite été rendu accessible aux membres de la CLE le 7 mars pour recueillir leur avis. Préalablement à la réunion de la CLE, une dizaine d'entités ont formulé des remarques. Suite à l'analyse de ces retours, la cellule d'animation a intégré les corrections/compléments jugés opportuns pour soumettre ainsi un rapport consolidé au vote de la CLE. Les membres de la CLE peuvent demander des précisions sur les modalités de prise en compte des remarques transmises.

La présente réunion vise donc à approuver le rapport final de diagnostic et, le cas échéant, intégrer d'ultimes compléments ne remettant pas en cause l'approbation du rapport.

M. DEBARRE précise que le rapport de diagnostic sera envoyé sur CD-ROM aux membres de la CLE dans les prochains mois et mis en ligne sur le site internet du SAGE.

Présentation du diagnostic sectoriel

Les défis patrimoniaux et sociétaux

M. FOLLET (Association des riverains des bords de Marne) émet de fortes réserves sur la carte des « Cheminements » dans la partie 2.1.2. Celle-ci fait état de berges accessibles / non accessibles. Or, il rappelle que les servitudes de halages sont à respecter partout et que, en conséquence, aucune berge ne doit apparaître comme « non accessible ». Il ajoute que VNF doit disposer de cartes à ce sujet.

M. ROY (Association RENARD) poursuit en indiquant que quelques erreurs figurent sur cette carte, notamment sur les bords de Marne à Noisiel et Torcy.

M. DEBARRE (animateur) confirme cet aspect du droit et explique que la carte traduit plutôt un « écart » au respect de cette réglementation. Il convient donc de revoir l'intitulé et la légende de la carte, et de faire la distinction dans le texte entre ce qui relève du droit (= la théorie) et la situation telle qu'elle est constatée sur le territoire du SAGE (et qui de fait n'est pas normale au regard de la loi). Concernant les erreurs mentionnées, elles ont bien été repérées et doivent être corrigées.

Sur un plan juridique, **M. TROCHON** (FPPMA 77) demande de clarifier le droit qui s'applique sur les linéaires de berges de la Marne. C'est un préalable indispensable à la définition d'actions opérationnelles qui répondent à cet enjeu d'usage des berges.

M. HUETTE (FPPMA 75-92-93-94) explique qu'il existe des textes qui réglementent les activités sur berges. Pour ce qui concerne les pêcheurs, il existe un droit de marche pied à faire respecter.

M. ROY (Association RENARD) relève le flou qui existe sur des portions de la rivière, en particulier au niveau des îles de la Marne, qui forment des bras. Quelle réglementation s'applique sur ces bras ?

M. DEBARRE (animateur) indique que cette question du statut juridique des berges, des compétences et des responsabilités des propriétaires/gestionnaires des berges, est un sujet complexe qui a déjà été révélé dans l'état initial du SAGE. Il est d'ailleurs prévu et budgété pour l'année 2013 de faire une prestation juridique pour répondre à ces questions. L'animateur propose de solliciter, dans le cadre de cette prestation, les acteurs qui se sont manifestés pour compiler les questions qui mériteraient selon eux d'être soumises à une expertise juridique. Il ajoute que VNF sera bien entendu associé dans cette démarche.

Mme PROUVE (AESN) poursuit en précisant que le diagnostic définit les forces et les faiblesses du territoire. Il soulève de ce fait un certain nombre de sujets qui font enjeux. Sur la question particulière du statut des berges, la prestation juridique qui va être lancée en parallèle à l'élaboration du SAGE doit servir à mieux réglementer, à aller plus loin dans les préconisations qui seront faites au moment de la rédaction du SAGE.

M. ROY (Association RENARD) ne partage pas l'appréciation qui est faite de dire que la situation est « meilleure sur les bords de Marne que sur les affluents » car le contexte est différent. Il faut bien distinguer ces deux cas avec d'une part la Marne, cours d'eau domanial, et d'autre part les affluents, qui sont des cours d'eau non domaniaux. Le droit qui s'applique n'est pas le même, les enjeux sont différents, et les modalités d'intervention sur les berges ne sont donc pas les mêmes non-plus.

Les défis techniques

M. TEIL (SEDIF) aurait souhaité que l'enjeu « Eau potable » soit plus étoffé. En particulier, il pointe les problèmes de pollutions liées au trafic/habitat fluvial auxquels doivent faire face les producteurs d'eau potable, ainsi que la déficience des stations d'épuration dans le traitement des polluants émergents, ce qui oblige les usines d'eau potable à être très performantes pour abattre ces polluants (au-delà des normes en vigueur). De plus, il serait utile de connaître la qualité de la Marne à son entrée dans le territoire du SAGE pour connaître l'impact des activités en amont.

M. LE MORELLEC (UFC Que Choisir) soulève le problème économique que pose le traitement, toujours plus poussé, des usines de production d'eau potable. Disposer d'une ressource en eau de bonne qualité serait moins coûteux que de perfectionner à grand frais les usines pour les rendre plus performantes.

Mme PROKOP (Eau de Paris) rejoint les propos précédents. La qualité de l'eau de la Marne se dégrade par temps de pluie et en cas de crue, ce qui nécessite d'adapter les filières de traitement, d'ajouter des additifs... Il est important de disposer d'une eau brute qui soit propre pour assurer la production d'eau potable. Elle confirme aussi qu'une grande part des pollutions constatées est due aux hydrocarbures.

M. DEBARRE convient que le lien entre production d'eau potable et qualité de la ressource en eau pourrait être renforcé dans le rapport. En l'état, le lien se fait indirectement. L'appréciation donnée sur l'enjeu « Eau potable » est positive du fait de la bonne qualité des eaux produites, mais mérite d'être tempérée par les menaces de pollutions (chroniques/saisonnnières/accidentelles) qui pèsent sur cet usage de la ressource. Il demande si des études ont été menées pour identifier l'origine des pollutions observées.

Eau de Paris et le SEDIF s'engagent à rechercher les informations dont ils disposent et à les communiquer, le cas échéant, à l'animateur.

M. SATIN (ADAGE Environnement) voit dans ces propos un lien direct entre la qualité de la Marne et les pollutions liées au temps de pluie (ruissellement sur les surfaces imperméabilisées, qui implique des pollutions bactériologiques et aux hydrocarbures). Il se montre plus sceptique sur l'impact des bateaux (ports, habitat fluvial) dont les flux de pollution semblent dérisoires comparés aux autres sources de pollution. Enfin, sur la question des hydrocarbures, il y a certainement une part de pollution accidentelle, ce qui nous interpelle sur l'action de la police de l'eau.

Mme PROUVE (AESN) commente les enjeux « qualité » et « assainissement » dont elle juge la rédaction partiellement satisfaisante. Le croisement entre état/gestion de l'assainissement et

rejets en rivière n'est pas toujours bien fait. Le rapport mériterait de faire une distinction entre le cas du bassin de la Marne d'une part, et le cas des affluents d'autre part. En effet, la gestion de l'assainissement et la mise en œuvre des actions est différente dans un cas ou dans l'autre. Il semble qu'il faille des efforts plus importants dans la structuration des maîtres d'ouvrages sur les affluents (Morbras notamment) que sur la Marne, où l'intervention des départements palie en partie les lacunes à l'échelle communale et intercommunale.

Concernant l'enjeu « Eau potable », le SDAGE fait le lien avec la protection de la ressource, point sur lequel le diagnostic pourrait effectivement davantage appuyer.

Enfin, Mme PROUVE juge l'appréciation d'une qualité de la Marne « baignable » par temps sec assez optimiste.

M. DEBARRE (animateur) répond à propos de la baignade que c'est justement tout l'enjeu d'une étude que doit lancer le Syndicat Marne Vive en 2013. Elle vise à évaluer la dynamique bactériologique en période estivale, à préciser la qualité de la rivière par temps sec et à mieux comprendre sa dynamique par temps de pluie. Par ailleurs, M. DEBARRE propose que la distinction entre Marne et affluents soit plus apparente dans le rapport de diagnostic pour l'enjeu « Assainissement et rejets ».

Les défis techniques

Mme PROUVE (AESN) trouve l'appréciation de l'enjeu « Diminution du ruissellement et de ses impacts » trop optimiste. En effet, la diminution des surfaces imperméabilisées n'est toujours pas prise en compte dans les documents d'urbanisme. Certes il existe des leviers, des projets innovants qui sont conduits sur le territoire mais le défi est encore loin d'être relevé. A titre d'exemple, un travail important doit être fait, en s'appuyant sur le SAGE, pour retranscrire le zonage pluvial des départements au niveau des communes.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) intervient sur l'enjeu des risques d'inondations. Il pointe le défaut d'information des citoyens sur l'attitude à adopter en cas de crue. Le risque lié aux inondations a disparu de la conscience générale. Il y a là une vraie opportunité d'informer sur ce risque via le SAGE.

M. LAURENT (Nature et Société) partage cette observation et la totale méconnaissance des risques par la population mais aussi par les élus, dans une moindre mesure.

M. DELBOS (CG 94) rejoint l'idée que la sensibilisation devra faire partie des leviers à mobiliser par l'intermédiaire du SAGE. Il note que l'urbanisation du territoire peut aussi être une solution de sensibilisation des acteurs, à condition de veiller à la prise en compte du risque d'inondation dans la conception des projets d'aménagement. Enfin, il ajoute que l'intégration de ces préoccupations dans les documents d'urbanisme n'est pas une fin en soi. Le risque fait partie de la vie, c'est pourquoi des actions de mise en situation, des exercices de crue doivent être réalisés pour s'en prémunir.

M. LAGRANGE (CA Est Ensemble) indique que les villes doivent établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour savoir comment réagir en cas de crue notamment. Des exercices de simulation de crues peuvent être effectués dans ce cadre-là. L'accent doit être mis sur la coordination entre les acteurs et avec la préfecture en particulier.

Présentation du diagnostic stratégique

Pour être audible/lisible par le plus grand nombre d'acteurs, **M. NARCY (AsCA)** rappelle que le SAGE doit porter un discours plus transverse que le seul diagnostic sectoriel. Le diagnostic se complète alors d'un **regard stratégique d'ensemble qui « invite à l'action »**.

Le Récit rétrospectif, présenté lors des commissions thématiques, avait identifié 3 grands déterminants sur le territoire :

- les politiques de l'eau et des milieux aquatiques,
- l'aménagement du territoire,
- les déterminants socio-politiques.

En considérant les enjeux sectoriels par le filtre de ces 3 déterminants, le groupement a identifié 3 types de plus-values du SAGE pour répondre aux enjeux sectoriels :

- des équilibres fragiles à consolider ou à établir,
- des questions diffuses ou émergentes à mieux partager et à traiter plus finement,
- les incertitudes liées à l'exceptionnel ou au long terme.

M. TROCHON (FPPMA 77) estime que les politiques de l'eau ont bien été un déterminant important de l'évolution passée du territoire. En revanche, il estime qu'il n'en a pas été de même des politiques sur les milieux aquatiques.

M. NARCY (AsCA) convient que les politiques sur les milieux aquatiques sont plus récentes que les politiques de l'eau. Leur mise en œuvre a aussi été plus timide, ce qui pose la question de l'effectivité du droit. Il n'est toutefois pas possible d'en nier leur existence, d'autant que l'on observe actuellement un rééquilibrage entre politiques de l'eau et politiques des milieux aquatiques.

M. DELBOS (CG 94) note la qualité générale du document et se dit satisfait de l'intégration des travaux des commissions thématiques et du Bureau dans le rapport qui est présenté.

Sur le diagnostic stratégique, M. DELBOS souhaite insister sur l'importance des leviers humains et des moyens à mettre en œuvre. Ce diagnostic stratégique permet de pointer des choses dès à présent dont il faut se saisir de manière offensive. Les termes « fédérer/impulser/structurer » reviennent souvent dans les propos. Cependant, la vraie question sous-jacente est celle de l'ambition donnée aux politiques de l'eau. Surveiller/mobiliser demande des moyens que n'apporte pas la débudgétisation des politiques de l'eau. Le milieu associatif existe mais il ne suffira pas à répondre aux enjeux de l'eau.

M. FOLLET (Association des riverains des bords de Marne) indique que les enquêtes publiques sont le principal moyen pour les associations de se positionner sur les projets et de voir leurs observations prises en compte. Mais les associations ne peuvent pas être mobilisées sur tous les fronts.

M. DEBARRE (animateur) indique que les phases à venir du SAGE seront l'occasion d'interpeler la gouvernance sur les questions liées à l'eau, d'apprécier la volonté des acteurs locaux d'investir tel ou tel champ d'action, d'évaluer l'acceptabilité par les acteurs des propositions qui seront formulées. Les questions de la gouvernance, des leviers et des moyens à mobiliser seront centrales dans cette phase.

M. LEROY (Syndicat Marne Vive - Président) se réjouit de voir la richesse des échanges que suscite ce diagnostic. En tenant compte des remarques formulées en séance et préalablement par mail, il propose de mettre le rapport aux voix.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article 1	Approuve le rapport de diagnostic du SAGE Marne Confluence
Article 2	Approuve le principe de valoriser le diagnostic et le travail du SAGE : conférence de presse, articles, courriers, participation à des réunions...

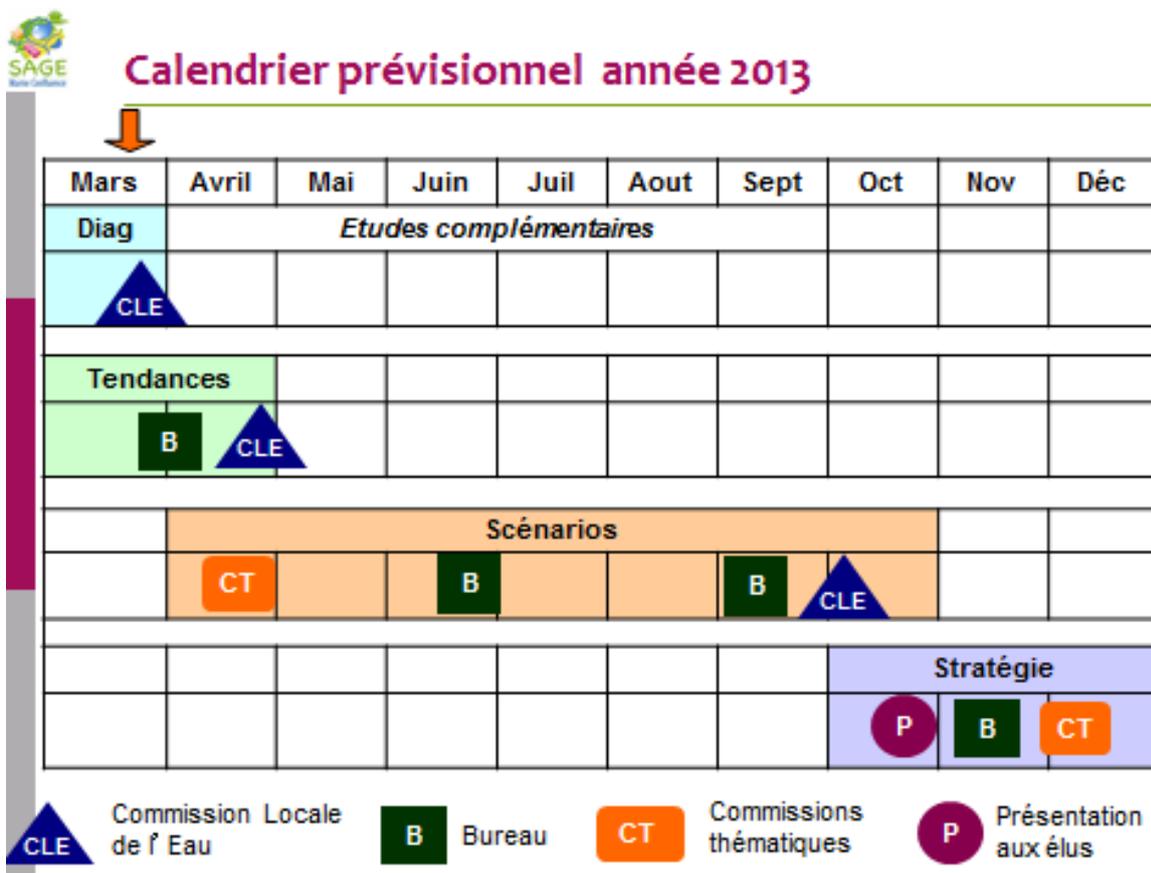
POINT N°4 : VOTE – APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2013 DU SAGE ET DU BUDGET PREVISIONNEL 2013

Programme d'action prévisionnel 2013

L'année 2013 sera axée sur la **définition de scénarios contrastés d'actions**, qui éclaireront le **choix de la stratégie** du SAGE. Cette dernière étape sera validée courant 2014.

Parallèlement à ce travail, des **études complémentaires** seront conduites (délimitation et caractérisation des zones humides, prestation juridique sur le statut des berges, ...)

Plusieurs réunions vont rythmer les mois à venir, en particulier au mois d'avril, où les **commissions thématiques** se réuniront pour construire les trames de scénarios contrastés du SAGE. Ces réunions, particulièrement importantes dans le processus d'élaboration, se tiendront sur **une journée**.



Budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel 2013 a été élaboré comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Affectation résultat 2012	81 958	
Participations financières *	126 471	
Subventions cellule d'animation (AESN + Région)	62 000	
Subvention étude + site internet (AESN + Région)	136 059	
Etude accompagnement élaboration SAGE		184 000
Etudes complémentaires		116 000
Frais fonctionnement		54 588
Salaires et charges		51 900

TOTAL	406 488 €
-------	-----------

M. LEROY (Président) souligne la part importante des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Ile-de-France, tant pour la subvention du poste d'animateur du SAGE que pour la subvention de l'étude d'accompagnement à l'élaboration du SAGE. Il se réjouit également de l'engagement financier de plusieurs collectivités du territoire dans cette démarche, comme en atteste l'engagement, depuis 2013, des communes de Coubron et de Rosny-sous-Bois.

M. DEBARRE (animateur) explique que l'affectation de résultat 2012 est due à un décalage de 2 mois dans le calendrier d'élaboration du SAGE et par le report du lancement des études complémentaires de 2012 à 2013. Il précise par ailleurs que les frais de fonctionnement sont en hausse du fait notamment des dépenses prévues en matière d'honoraires (interventions d'un cabinet d'avocat pour expliquer la portée juridique du SAGE), de reprographie (plusieurs rapports seront produits et diffusés aux partenaires en 2013) et de réception (organisation des commissions thématiques sur 1 journée avec prise en charge des déjeuners).

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article 1	Approuve les grandes lignes du calendrier 2013 du SAGE et la programmation des principales études à mener pour l'élaboration du SAGE Marne Confluence.
Article 2	Approuve le budget prévisionnel 2013 du SAGE Marne Confluence.

POINT N°5 : VOTE – APPROBATION DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2013 « PLANS DE PAYSAGE »

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

M. DEBARRE (animateur) rappelle l'origine et les motivations ayant conduit à la candidature du Syndicat Marne Vive, structure porteuse du SAGE, à l'appel à projet. Le périmètre d'étude est celui du SAGE Marne Confluence, avec un système d'emboîtement puisqu'il comprend, à une échelle inférieure, le périmètre du Schéma de Développement Territorial (SDT) « ville durable » et ceux des Contrats de Développement Territorial (CDT) du cluster Descartes. Cette candidature a vocation à rapprocher les deux démarches en cours d'élaboration : d'une part celle du SAGE et d'autre part celle du SDT, avec l'idée de créer du lien entre les acteurs de l'eau et les acteurs de l'aménagement et de la planification urbaine, par l'entrée « paysages ».

La CLE prend acte des échanges.

POINT N°6 : VOTE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CELLULE D'ANIMATION 2012

M. LEROY (Président) présente les missions assurées par l'animateur du SAGE au cours de l'année 2012.

- Organisation et animation des réunions du SAGE (*temps passé : env. 27%*) ;

- Pilotage de l'élaboration du SAGE (suivi du prestataire, relecture des documents produits, etc.) (env. 20%) ;
- Entretiens avec les acteurs locaux (env. 17%) ;
- Suivi des projets locaux et des politiques territoriales (comités de suivi/pilotage, séminaires, etc.) (env. 15%) ;
- Formation-Colloques (env. 6%) ;
- Communication sur les travaux du SAGE (env. 7%) ;
- Gestion administrative et financière (env. 8%)

Un rapport d'activité de la cellule d'animation du SAGE a été rédigé et transmis à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France, tous deux apportant un soutien financier à la cellule d'animation.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article unique	Approuve le rapport de la cellule d'animation du SAGE pour l'année 2012.
-----------------------	---

POINT N°7 : VOTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CELLULE D'ANIMATION 2013 DU SAGE

M. LEROY (Président) rappelle que la cellule d'animation du SAGE est soutenue financièrement (poste d'animateur + fonctionnement) par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France. Pour en bénéficier à nouveau en 2013, une demande doit être formulée auprès de ces entités, après approbation par la CLE.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Article 1	Approuve la demande de subvention pour la cellule d'animation 2013 du SAGE Marne Confluence.
Article 2	Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

POINT N°8 : INFORMATION – PRESENTATION DES PROJETS DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE EN LIEN AVEC L'EAU

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point par M. PEAN (Direction des grands projets urbains - Neuilly-sur-Marne)

Se référer au diaporama présenté en séance pour avoir une présentation détaillée.

Ont été présentés :

- le projet d'aménagement de la rue de la Mini-ferme : gestion des eaux de ruissellement ;



CREATION DE LA VOIE MINI - FERME

Aménagements paysagers et des dispositifs de maîtrise et de dépollution des eaux pluviales sur la rue Mini-Ferme



45 avenue Trudaine 75009 Paris • T +33 (0)1 48 78 00 04 • F +33 (0)1 48 78 00 04 • info@composita-urbaine.fr • www.composita-urbaine.fr • SIREN 814 001 000 • RCS Paris 8401 181 000 • APE 7420 C

- la ZAC de Maison Blanche : gestion des eaux pluviales à l'échelle de la ZAC.



M. NARCY (AsCA) trouve ces projets, le premier notamment, intéressants dans le sens où ils montrent comment relier l'action technique (gérer les eaux pluviales) à une dimension plus sociale (rôle pédagogique des noues, espaces multifonctionnels avec parcours de jeu pour enfants...). Il est important qu'un projet technique puisse être intelligible par l'utilisateur.

M. LEROY (Président) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h35.

Le Président de la CLE
Jacques LEROY